

Les patinoires de plastique: simplicité, fiabilité, mobilité

Une société de Montréal, la Compagnie manufacturière Glice, a pris, récemment, le contrôle d'une entreprise de Chamonix (France) qui a mis au point une surface de polyéthylène possédant des propriétés assez voisines de celles de la glace artificielle; mais les coûts de construction d'une patinoire selon ce nouveau procédé sont de beaucoup inférieurs et les frais d'entretien égalent 10 p.c. des montants requis pour maintenir une glace artificielle en bon état.

La patinoire Glice peut être utilisée 12 mois par an et ne requiert aucune dépense d'énergie.

On peut patiner tout aussi vite mais avec un peu plus d'effort à cause de l'absence d'eau. La friction du patin serait de 85 p.c. à 90 p.c. de celle de la glace artificielle.

Le nouveau produit résiste bien à l'usure. Il est garanti pour huit ans (il est utilisé quatre années de chaque côté). Cependant, l'expérience montre que la durée moyenne est d'environ sept ans.

Il faut mentionner que la lame du patin brise un peu une glace ordinaire. Dans le cas du plastique, elle ne laisse qu'une rainure sans enlever de petits morceaux. Il suffit de donner un coup de balai chaque jour et de nettoyer la patinoire chaque semaine. Après chaque

nettoyage, un conditionneur est pulvérisé pour assurer une "glissance" améliorée.

L'aspect extérieur du produit est identique à la glace artificielle. Le plastique est légèrement bleuté pour donner l'impression de la glace naturelle. On peut y dessiner les lignes sans difficultés.

Au moins six villes européennes ont adopté le produit inventé par M. Georges Descombes, de Chamonix. Il y a quelques années, M. Descombes avait formé avec des amis la Société française des sports glissants. Des hommes d'affaires montréalais devaient découvrir ce produit l'an dernier et décidèrent d'acquérir 80 p.c. des actions de l'entreprise.

Déjà, un club de hockey d'Ottawa a essayé la glace de plastique et s'est dit heureux des résultats. Des pourparlers se poursuivent avec différents organismes municipaux un peu partout au Canada et aux États-Unis.

Pour l'instant, ces panneaux sont fabriqués en France mais le Groupe Glice songe à établir des installations manufacturières au Québec.

Le coût est d'environ \$150 le mètre carré soit \$250 000 pour une patinoire de dimension courante alors que dans le cas de la glace artificielle, la note oscille entre \$225 000 et un million de dollars.

Les hommes d'affaires montréalais ont

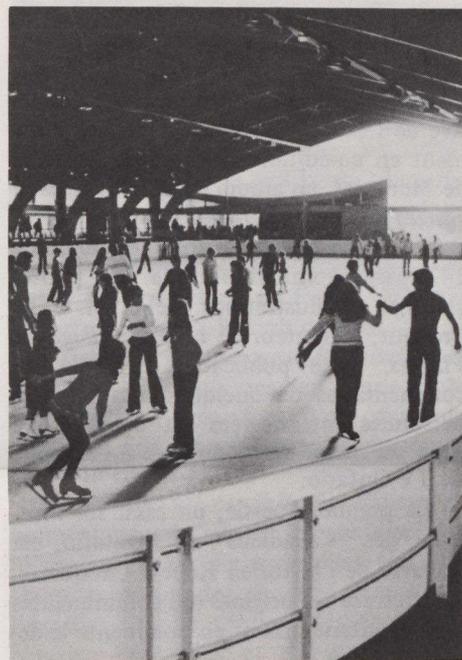


Photo Ferraguin

Patinage d'agrément.

décidé d'étendre l'utilisation de ce produit à d'autres surfaces d'où la mise au point d'un produit "Disco Glice". Il s'agit en fait d'une adaptation du polyéthylène pour un plancher résistant pour la danse.

Le célèbre Lido de Paris a déjà commandé une de ses surfaces pour y présenter son spectacle.

Toutes combinaisons de couleurs et de paillettes étincelantes à l'intérieur du plastique sont offertes. De même, certains plastiques sont translucides ce qui permet de laisser passer la lumière des projecteurs.

Pour l'un des actionnaires, M. Peter McConnell, cette nouvelle patinoire répond à un besoin particulier car de plus en plus les patinoires extérieures disparaissent en raison des problèmes de déneigement et de la courte période d'utilisation.

La patinoire Glice ne demande qu'un toit car le soleil ou la pluie peuvent altérer le bois. Voilà pourquoi le centre de cette patinoire de plastique sera de plus en plus fait en béton.

M. McConnell ne cache pas sa hâte de voir l'installation d'une première patinoire au Québec. Il pourrait alors mieux démontrer la qualité de ce produit. "Une fois que le marché sera suffisamment ouvert, nous commencerons alors la production ici même", déclare-t-il avec confiance.

D'après un article de Michel Nadeau publié dans *Le Devoir* du 30 août.



Photo Gerpjam

Ces jeunes hockeyeurs en pleine action jouent sur une patinoire Glice.